



SYTEPOL
Syndicat de Transport d'Eau
Potable
de l'Ouest de Limoges





Origine du projet et création du SYTEPOL

Face à des difficultés d'approvisionnement en eau potable constatées sur le Sud-Ouest du Département de la Haute-Vienne, et particulièrement sur le secteur des communes de Saint-Junien (12 000 habitants) et Rochechouart (4 000 habitants environ), le Conseil Général de la Haute-Vienne a réalisé, sur la période 2004-2006, une étude de schéma directeur pour l'alimentation de cette zone.

Les objectifs poursuivis par cette étude étaient les suivants :

- Assurer, dans de bonnes conditions de qualité et de sécurité, l'alimentation en eau potable des agglomérations de Saint-Junien et de Rochechouart, l'une et l'autre disposant aujourd'hui d'usines de production vétustes et inadaptées à la production d'eau de qualité conforme aux plus récentes normes.

Par ailleurs, ces usines s'alimentent en eau brute respectivement dans la Glane et la Gorre, petits cours d'eau au débit faible en étiage et à la qualité se situant en limite des valeurs réglementaires.

- Répondre à l'augmentation progressive de la demande en eau potable dans le Sud-Ouest du Département, d'une part dans la banlieue de l'agglomération de Limoges et, d'autre part, à la campagne où de petites ressources, de mauvaise qualité ou trop difficiles à protéger, doivent être abandonnées à terme.



Cette étude a permis d'examiner les possibilités d'interconnexion de sécurité entre les différentes collectivités concernées, dont le Syndicat Vienne-Briance-Gorre, ainsi qu'avec les installations de la Ville de Limoges.

Plusieurs solutions de production et d'échanges ont été envisagées, parmi lesquelles le scénario dit de « rive droite » qui a recueilli l'assentiment des collectivités concernées. Il prévoit une alimentation de Saint-Junien puis de Rochechouart à partir de la Ville de Limoges, par une canalisation de transfert et une interconnexion de sécurité entre le Syndicat Vienne-Briance-Gorre et Limoges. Cette solution est à même de permettre la réhabilitation à terme de l'usine de production d'eau potable de Saint-Junien, comme solution d'appoint ou de secours.

A l'issue de cette étude, les communes de Limoges, Saint-Junien et Rochechouart se sont rapprochées en vue d'établir le portage opérationnel de ce projet. La création d'un syndicat composé de ces trois communes a été décidée, ayant pour vocation la construction puis l'exploitation de la conduite de transport d'eau potable.

L'arrêté préfectoral du 28 décembre 2006 porte création du « Syndicat de Transport d'eau Potable de l'Ouest de Limoges » ou « SYTEPOL », et en approuve les statuts.

Le Comité Syndical du SYTEPOL a été installé le 16 février 2007.



L'opération a consisté à construire :

- Une conduite de 400 mm puis 300 mm de diamètre sur environ 32 kilomètres entre Limoges et Saint-Junien, via un réservoir d'eau potable de 7500 m³ en cours de réalisation par la Ville de Limoges dans le secteur de Bellegarde.
- Une conduite d'interconnexion entre Saint-Junien et Rochechouart de 200 mm de diamètre, sur environ 10 kilomètres ;
- Les installations de pompage : la première à l'usine de production de la Bastide, capable de refouler de 350m³/h en mode normal et jusqu'à 425m³/h en mode dégradé, et la seconde située à la zone artisanale des Plats à Rochechouart, pour satisfaire les besoins de cette collectivité lorsque le réservoir ne peut pas être utilisé.
- Les équipements de protection, de régulation, de désinfection et de télésurveillance.
- La capacité de fourniture d'eau à partir de cette conduite sera de 2 300 000 m³ d'eau potable par an (produite par la Ville de Limoges), permettant de couvrir l'ensemble des besoins des collectivités du secteur étudié.

Par convention, la Direction de l'Eau de la Ville de Limoges a été mise à disposition du SYTEPOL pour mener à bien le projet.

Différentes études et missions préliminaires au démarrage des travaux ont été engagées (études géotechniques et bathymétrique, mission de maîtrise d'œuvre, mission Sécurité et Protection de la Santé).

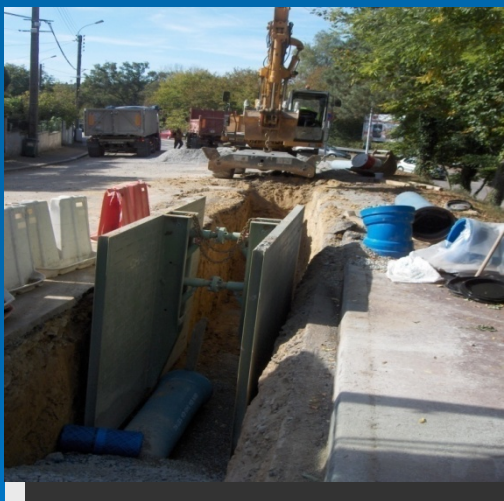
Divers dossiers administratifs ont été élaborés : dossiers d'Enquêtes Publiques, dossiers de demande de subventions, convention de constitution de groupement de commandes avec la Ville de Limoges.

Différents dossiers techniques de travaux ont été réalisés : Dossier de consultation des entreprises, dossier d'avant-projet puis de projet, marché de contrôle technique.

Des travaux ont été réalisés préventivement à la construction de la future 2x2 voies qui reliera Saint-Junien à Limoges: 300 m de canalisation entre Veyrac et Saint Junien sur le tronçon « Le Loubier – Les Séguines ».



- Les travaux de construction de la canalisation sont localisés sur 10 communes : Limoges, Couzeix, Verneuil, Veyrac, St Victurnien, St Brice, St Junien, St Martin de Jussac, Chaillac sur Vienne et Rochechouart.
- Le tracé de la canalisation a privilégié l'implantation des ouvrages sur le domaine public. L'établissement de servitudes d'occupation de parcelles privées a néanmoins été nécessaire sur des parcelles situées sur Rochechouart, Chaillac sur Vienne, St Junien, Veyrac, Couzeix et Limoges.



Lot 1 – Limoges



Lot 1 - Limoges



Le marché de travaux :

Au cours de la phase de conception, il est apparu nécessaire de constituer un groupement de commandes avec la Ville de Limoges, afin que puisse être posée une canalisation de distribution d'eau potable en tranchée commune avec la conduite du SYTEPOL, entre le secteur de Bellegarde et la rue de Saint-Gence à Limoges.

La convention constitutive de groupement de commandes en date du 21 avril 2008 désigne le Président du SYTEPOL comme coordonnateur du groupement chargé de la gestion des procédures de passation des marchés, de leur signature et de leur notification.



Lot 4 – Lieu-dit « Cramaud » proximité Rochechouart

Lot 4 – Préparation d'un fonçage





Une consultation a été lancée en janvier 2009 par voie d'appel d'offres ouvert en 6 lots, en vue de l'attribution du marché de travaux :

Lot	Désignation
1	Tronçon A ⇒ Construction de deux canalisations de 11 km et 5 km entre l'usine de production d'eau potable de La Bastide et le réservoir de Bellegarde
2	Tronçon B ⇒ Construction d'une canalisation de 13 km entre le réservoir de Bellegarde et le lieu-dit « Le Loubier » à Veyrac
3	Tronçon C ⇒ Construction d'une canalisation de 10 km entre le lieu-dit « Le Loubier » et le site de La Croix Blanche à Saint-Junien
4	Tronçon D ⇒ Construction d'une canalisation de 8 km entre la bifurcation de Saint-Junien et le lieu-dit « Le Pont Gorre » à Rochechouart
5	Construction et équipement d'un poste de surpression (425 m ³ /h) à l'usine de production d'eau potable de La Bastide à Limoges
6	Construction et équipement d'un poste de surpression (100 m ³ /h) au lieu-dit « Les Plats » à Rochechouart



Le Conseil Syndical du 25 Mai 2009 a validé la conclusion de la commission d'appel d'offres, lors de sa séance du 18 mai 2009, pour attribuer les marchés aux entreprises suivantes/groupement (*mandataire*) :

Lot n° 1 : entreprise SOPCZ pour un montant de **3 946 459,88 €HT**
dont part SYTEPOL : **3 191 800,16 €HT**
dont part Ville de Limoges : **754 659,72 €HT**

Lot n° 2 : groupement SADE/SARC/HALARY/PRADEAU (mandataire SADE) pour **1 702 283,60 €HT**

Lot n° 3 : groupement SADE/SARC/HALARY/PRADEAU (mandataire SADE) pour **1 444 075,85 €HT**

Lot n° 4 : groupement SOC/EHTP/GUINTOLI (mandataire SOC) pour **1 225 357,30 €HT**

Lot n° 5 : groupement AEL/CROIZET POURTY/SEIHE (mandataire AEL) pour **474 517,15 €HT**

Lot n° 6 : groupement AEL/CROIZET POURTY/SEIHE (mandataire AEL) pour **142 717,99 €HT**

Montant total du marché de travaux pour la part SYTEPOL :8 180 752,05 €HT

Montant marché de Contrôle Technique :9 734,00 €HT

Montant du marché de Coordination SPS :8 820,00 €HT

Montant du marché de maîtrise d'œuvre :278 260,00 €HT

MONTANT TOTAL : 8 477 566,05 €HT



Le financement des travaux :

Subventions obtenues :

- Agence de L'eau Loire Bretagne : **240 000 €** pour la part Limoges
1 510 974 € pour la part Sytepol
Soit **20 %** du montant total des travaux
- Conseil Général de la Haute-Vienne : **1 140 000 €** soit **14%**
- Fonds Européens (FEDER) : **856 495 €** soit **10 %**

L'emprunt complète le financement de l'opération.



Pose \varnothing 200 en surprofondeur
le long de la RD 679



Déchargement fonte TT



Le montage financier du SYTEPOL

De 2007 à mi 2010 → Un investissement financé essentiellement par l'emprunt - Recettes de subventions et contributions des communes membres.

Été 2010 → Mise en service des installations avec des recettes financières issues du transport de l'eau potable pour le SYTEPOL – Recettes minimum fixées par les statuts indispensables à l'équilibre financier.

2010 → Des tarifs maîtrisés pour les membres du SYTEPOL.

Fourniture d'eau potable – Ville de Limoges:

0,14 €/HT/m³ (+ 0,043 €/HT/m³ de taxe de prélèvement sur la ressource reversée à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne).

Transport d'eau potable – SYTEPOL:

0,48 €/HT/m³

Soit un prix total de 0,62 €/HT/m³, et de 0,663 €/HT/m³ avec la taxe prélèvement incluse.



Évolution en syndicat mixte pour 2011:

- Demande d'adhésion du Syndicat Vienne Briance Gorre (45 communes) pour l'approvisionnement en eau potable du secteur Nord Ouest de son territoire.
- Constitution attendue du syndicat mixte par arrêté préfectoral début 2011.
- Un nouveau projet d'extension du réseau du SYTEPOL de près de 2 M€HT jusqu'à Cognac La Forêt.
- Un nouvel équilibre financier par des recettes minimales fixées dans les statuts.

Le coût du m³ transporté étant directement lié aux volumes transportés, la montée progressive de ces volumes sur la période 2010-2014 entraîne sur la même période un surcoût du tarif de transport inversement proportionnel.

Ce surcoût est pris en charge par la Ville de Limoges, par une baisse du tarif de fourniture sur cette même période.

Années	Volumes	Tarif de transport nécessaire à l'équilibre du budget SYTEPOL	Tarif de fourniture	Total	Prise en charge Ville de Limoges
2010	710 000	0,48 €	0,14 €	0,62 €	142 000 €
2011	1 560 000	0,41 €	0,21 €	0,62 €	202 800 €
2012	1 760 000	0,36 €	0,26 €	0,62 €	140 800 €
2013 à 2029	2 260 000	0,28 €	0,34 €	0,62 €	Total: 485 600

Le remboursement de cette prise en charge serait effectué en 2029, au terme de l'amortissement de l'emprunt contracté par le SYTEPOL, par une surtaxe de 0,21 € le m³ appliquée par la Ville de Limoges sur le tarif de fourniture.



CONCLUSION:

Une réflexion commune pour une satisfaction des besoins de chacun

- Pour Saint Junien, Rochechouart et le Syndicat Vienne/Briance/Gorre: résoudre des problèmes de fourniture d'eau potable en quantité et en qualité satisfaisante pour leurs usagers.
- Pour Limoges: valoriser ses ressources en eaux brutes abondantes et de qualité, faire fonctionner son outil de production à une capacité optimum et maintenir les quantités d'eau potable vendues (en baisse de 10% depuis 10 ans).